

**8 JANVIER 2004. - Arrêté ministériel portant nomination des membres de la
Commission des équivalences et des dispenses en matière de formation des
services d'incendie**

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal créant un Conseil supérieur de formation pour les services publics d'incendie et deux Conseils supraprovinciaux de formation pour les services publics d'incendie, notamment les articles 19, 20 et 21,

Arrête :

Article 1^{er}. Sont nommés membres de la Commission des équivalences et des dispenses :

1° Pour la Direction générale de la Sécurité civile :

a) Comme membre effectif et président :

M. Delire, Alain, conseiller adjoint à la Direction générale de la Sécurité civile;

b) Comme membre suppléant :

M. Boeckarts, Hugo, conseiller général, adjoint bilingue à la Direction générale de la Sécurité civile;

2° Pour les services publics d'incendie francophones :

a) Comme membres effectifs :

M. De Beck, Daniël, commandant au service d'incendie de La Louvière;

M. Gilbert, Marc, capitaine au service d'incendie de Sambreville;

M. Levaux, Maurice, sapeur-pompier au service d'incendie d'Aywaille;

M. Renier, Dimitri, lieutenant au service d'incendie de Charleroi;

b) Comme membres suppléants :

M. Gany, Michel, caporal au service d'incendie de Namur;

M. Scévenels, Luc, lieutenant au service d'incendie de Liège;

M. Staquet, Philippe, capitaine au service d'incendie de La Louvière;

M. Leboutte, Francis, capitaine au service d'incendie d'Erezée;

3° Pour les services publics d'incendie néerlandophones :

a) Comme membres effectifs :

M. Faes, Luc, lieutenant au service d'incendie de Kasterlee;

M. Lambrechts, Jan, capitaine au service d'incendie d'Aarschot;

M. Verschueren, Dirk, sous-lieutenant au service d'incendie d'Anvers;

M. Swijssen, Bert, lieutenant au service d'incendie d'Hasselt;

b) Comme membres suppléants :

M. Vermeulen, Peter, capitaine au service d'incendie d'Edegem;

M. De Wilde, Luc, lieutenant au service d'incendie de Saint-Nicolas;

M. Peelaerts, Jan, capitaine au service d'incendie de Herentals;

M. Ceyskens, Marc, commandant au service d'incendie de Heusden-Zolder;

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge .

Bruxelles, le 8 janvier 2004.

P. DEWAELE